

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

Sorbonne Université

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024

VAGUE D

Rapport publié le 17/12/2024

Au nom du comité d'experts :

Kévin Sutton, président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle de Sorbonne Université, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle consiste en une analyse et une appréciation du projet élaboré par l'établissement pour l'accréditation de ses formations pour le prochain contrat quinquennal 2025-2029. Il analyse la capacité de l'établissement à élaborer et à mettre en œuvre son offre de formation dans le cadre de la prochaine accréditation. Il formule à cet effet un avis en vue de l'accréditation pour chaque formation proposée par l'établissement.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle fait suite aux rapports d'évaluation du bilan de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle (bilan de chaque cycle de formation et des formations qui le composent). Sans reprendre les éléments déjà analysés dans ces derniers, il est centré sur les nouveautés et les évolutions prévues par l'établissement, ainsi que sur les réponses apportées par l'établissement aux recommandations formulées par le comité d'experts dans les rapports d'évaluation du bilan du cycle et des formations qui le composent.

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle de Sorbonne Université a eu lieu au printemps 2024.

Le comité d'experts était présidé par Monsieur Kevin Sutton, maître de conférences en géographie à l'université Grenoble Alpes. La vice-présidence du comité a été assurée par Monsieur Erwan Hallot, professeur des universités en géosciences à l'université de Rennes.

Ont également participé à cette évaluation :

Mme Patrizia Bertrand, professeure des universités en études romanes à l'université Grenoble Alpes ;

Mme Christel Causserand-Alexandrovitch, professeure des universités en génie chimique à l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;

M. Régis Decressain, maître de conférences en physique à l'université de Lille ;

M. Édouard Laroche, professeur des universités en sciences de l'ingénieur à l'université de Strasbourg ;

M. Jean-Marie Lion, professeur des universités en mathématiques à l'université de Rennes ;

Mme Véronique Masotti, maîtresse de conférences en biologie/écologie à Aix-Marseille Université ;

M. Christophe Miqueu, professeur des universités en philosophie à l'université de Bordeaux ;

M. Nassime Mountasir, doctorant en informatique à l'université de Strasbourg ;

M. Manuel Royo, professeur des universités en histoire de l'art et archéologie à l'université de Tours ;

Mme Maria Susana Seguin, maîtresse de conférences en langue et littérature françaises à l'université Paul-Valéry Montpellier 3 ;

M. Éric Tanguy, maître de conférences en physique à Nantes Université ;

Mme Corinne Tardieu, professeure des universités – praticienne hospitalière en odontologie à Aix-Marseille Université.

M. Jean-Claude Plénet, conseiller scientifique, Mme Anne Vial-Logeay, conseillère scientifique, et M. Bastien Torres, chargé de projet, représentaient le Hcéres.

Présentation de l'offre de formation

Sorbonne Université (SU) présente une demande d'accréditation de 76 formations incluant huit nouveaux diplômes : 31 relèvent du 1^{er} cycle et 45 du 2^e cycle. Six de ces diplômes, dont quatre mentions du diplôme d'État *Infirmier en pratique avancée* et deux masters (*Sciences cognitives* avec Université Paris Cité et *Analyse et politique économiques* avec l'université de technologie de Compiègne), sont co-accrédités et évalués par un autre comité ou dans une vague ultérieure. Quatre mentions de master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF), non évaluées dans cette vague, complètent l'offre de formation de SU.

En 1^{er} cycle, le projet de SU consiste à demander la reconduction de 30 de ses diplômes et à proposer une nouvelle licence générale, mention *Humanités*, créée *ex nihilo*, en Sciences humaines et sociales (SHS). Une licence professionnelle (LP) du domaine Sciences technologies, santé (STS) est abandonnée. Ceci porte à 19 le nombre de licences générales de la nouvelle offre de formation (4 en arts, lettres, langues – ALL –, 7 en SHS et 8 en STS), dont 12 sont des licences avec option accès santé (L.AS), et à neuf, celui des LP (1 en ALL, 1 en SHS et 7 en STS). Trois autres diplômes inchangés, spécifiques à la santé, la complètent (deux diplômes de formation générale en *Sciences médicales* et *Sciences maïeutiques* et le certificat de capacité d'*Orthoptie*). En outre, cette offre ouvre environ une cinquantaine de possibilités de doubles licences.

En 2^e cycle, l'évolution est plus substantielle. Hormis les quatre mentions de master MEEF, le projet de SU vise à demander la reconduction de 30 des masters actuels et à en proposer sept nouveaux, l'ensemble ouvrant sur plus de 200 parcours. Parmi ces sept nouveaux masters, une mention est créée *ex nihilo* (*Humanités numériques*, en SHS), une autre portée par Université Paris Cité est demandée en co-accréditation (*Sciences cognitives*, en STS) et cinq mentions résultent de restructurations de masters préexistants : *Archéologie, sciences pour l'archéologie, Géomatique, Journalisme et Transport, mobilités, réseaux*, en SHS ; *Neurosciences*, en STS. Ainsi, cinq masters relèvent du domaine ALL (sans évolution par rapport au bilan) ; 13 masters relèvent des SHS (5 mentions en plus) ; 19 masters relèvent du domaine STS (2 mentions supplémentaires). SU demande enfin la reconduction des quatre formations de santé du 2^e cycle : le certificat de capacité d'*Orthophonie*, les diplômes de formation approfondie en *Sciences médicales* et en *Sciences maïeutiques*, le diplôme d'État d'*Infirmier en pratique avancée* (IPA). Parmi les cinq mentions de ce dernier proposées par SU, la mention *Médecine d'urgence*, portée par l'établissement et ouverte récemment (2022), n'a pas été évaluée lors du bilan.

À l'échelle des deux cycles, la faculté des Lettres de SU, qui regroupe les formations des domaines ALL et SHS, propose ainsi six nouveaux diplômes. Son offre de formation comptera dorénavant : 11 licences, 2 LP et 18 masters (1 licence et 5 masters en plus ; 2 créations et 4 restructurations de diplômes préexistants). Avec 8 licences, 7 LP et 17 masters (1 LP de moins, 1 restructuration et 1 demande de co-accréditation en master), la faculté des Sciences et ingénierie de SU, qui dispense les formations du domaine STS hors santé, propose un diplôme de plus qu'auparavant. Les formations en santé, toutes rattachées à la faculté de Santé de SU, correspondent, comme antérieurement, à deux masters qui sont reconduits et aux sept formations de santé du 1^{er} et du 2^e cycles.

On peut également noter que la LP *Chimie : formulation*, qui est reconduite, est nouvellement proposée en partenariat avec l'École nationale de chimie, physique et biologie de Paris (ENCPB). Si le master supplémentaire *Sciences cognitives* est porté par Université Paris-Cité, le master *Chimie*, antérieurement co-accrédité, ne l'est plus, et cinq autres formations du 2^e cycle gardent le même périmètre de co-accréditation qu'antérieurement : le master *Analyse et politique économiques*, porté par l'université de technologie de Compiègne (master évalué en vague E) ; le master *Biodiversité, écologie et évolution*, avec l'université de Polynésie française ; le master *Information, communication*, avec l'Institut Mines Telecom ; le master *Mécanique*, avec l'École des Ponts ParisTech ; le diplôme d'État d'*Infirmier en pratique avancée* (IPA), avec l'université Paris-Est Créteil.

Outre l'alliance européenne 4EU+ et l'initiative d'excellence (IDEX), la nouvelle offre de formation de SU s'appuie essentiellement sur deux projets structurants dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) : *Research-Based Education for All at SU* (REAL@SU ; projet de Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence - SFRI) ; *Global Oriented Ambitious Learning for SU* (GOAL@SU ; PIA Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche) dédié à la formation tout au long de la vie.

Analyse globale de l'offre de formation

Le projet d'offre de formation présenté par SU décline cinq ambitions actées par la Commission formation et vie universitaire (CFVU) en juin 2023 : renforcer le positionnement sociétal de son offre de formation ; en améliorer la lisibilité et la cohérence ; mieux affirmer la valeur professionnelle de ses formations ; mieux articuler ses dispositifs d'accompagnement à la réussite ; renforcer et clarifier les processus de suivi et de pilotage. Traduction directe des deux premières ambitions, SU projette d'étoffer son offre de formation de huit nouveaux diplômes pour atteindre 80 formations du 1^{er} et du 2^e cycle en comptant les quatre masters MEEF.

L'évaluation réalisée lors de la phase bilan a été prise en compte par l'établissement qui apporte des éléments de réponse au travers des évolutions de l'offre de formation elle-même ou de cadrages qui sont appelés à être déployés dans les composantes, dans le respect du principe de subsidiarité. La précision des réponses apportées dans les fiches-projets des formations est en revanche beaucoup plus fluctuante, avec un réel effort d'exhaustivité concernant les formations de la faculté de Santé, le plus souvent des réponses ciblées concernant les formations de la faculté des Sciences et ingénierie, et des éléments beaucoup plus épars, si ce n'est inexistant, pour une part trop importante des formations de la faculté des Lettres. Témoignant de la prise en compte des remarques formulées par le comité tout au long du processus, les auditions, au cours desquelles le comité a apprécié la qualité des échanges, ont permis d'apporter les précisions attendues dans la très grande majorité des cas.

SU possède de nombreux atouts pour concevoir et mettre en œuvre un projet de formation qui réponde aux attentes nationales et aux standards internationaux. La qualité de l'adossement à une recherche de haut niveau demeure le principal fondement sur lequel l'établissement affirme sa conviction que l'excellence académique constitue la base de toute politique de professionnalisation. Cela prend tout son sens pour la valorisation des diplômes du deuxième et du troisième cycle, mais relègue à un rang secondaire la finalité de l'insertion professionnelle en fin de premier cycle de façon assumée.

La réflexion conduite au niveau inter-facultaire témoigne de l'affirmation du niveau établissement dans la conception du projet formation du premier et du deuxième cycle. La contribution des projets structurants tels que l'IDEX ou plus largement ceux relevant des programmes d'investissements d'avenir (PIA) apparaît clairement, corrigeant une situation identifiée lors de la phase bilan. Les orientations impulsées sont à même de contribuer à l'affirmation d'une signature « SU » par-delà les héritages des établissements antérieurs. La capacité à proposer une vision systémique du projet de formation est avérée, depuis la révision choisie de la carte des mentions en vue de valoriser certaines spécificités de l'établissement, jusque dans l'approche par les rythmes d'études. La recherche d'équilibre entre les temps d'enseignement et le travail étudiant afin de promouvoir l'importance du travail personnel participe de l'ambition d'affirmer la contribution des apports académiques dans la construction des parcours individuels et plus largement dans l'animation de la société. Le corollaire est la réflexion conduite sur la reconnaissance de la diversification des missions de l'enseignant dans le cadre d'un enseignement. Les pistes sont intéressantes mais demandent à bien des égards des précisions en termes d'opérationnalisation pour atteindre des objectifs indiscutablement porteurs. D'ailleurs, les auditions ont révélé la méconnaissance par de nombreuses équipes pédagogiques des dispositions proposées par la CFVU. La concrétisation du projet et de la vision portés par l'établissement nécessite manifestement un effort de communication en interne, afin que ses ambitions et les possibilités qu'il offre soient réellement connues de ses différentes composantes.

Plus généralement, SU doit concrétiser certaines dynamiques engagées en matière de pilotage de l'offre de formation. La réorganisation du système de collecte et de circulation des données est une évolution positive, et il conviendra de suivre sa mise en œuvre pour en apprécier l'efficacité. Les cadrages méthodologiques concernant la mise en place systématique des conseils de perfectionnement ou le déploiement de l'approche par compétences (APC) constituent une première étape qui appelle un engagement ferme de l'établissement sous la forme de calendriers de mise en œuvre et de définition d'objectifs-cibles à atteindre dans le cours de l'accréditation à venir. En revanche, l'évaluation des enseignements et des formations par les étudiants, et plus largement la prise en compte de la parole étudiante, reste un sujet insuffisamment traité. Il en va de même quant à la prise en compte de la réussite des étudiants de première et de deuxième année de licence.

SU démontre enfin sa capacité à prendre en compte les besoins des étudiants dans le domaine de l'internationalisation des formations et devrait donc de la même façon concevoir des actions au plus près des besoins des étudiants en matière de réussite, dès le début du premier cycle.

Politique et caractérisation de l'offre de formation

Le projet de formation de SU présente une cohérence forte entre ses ambitions, ses orientations pédagogiques et ses priorités. Les cinq ambitions qui structurent le projet de SU dans le champ de la formation sont formulées de manière claire et trouvent des applications concrètes dans l'évolution de l'offre de formation, dont les objectifs ont été approuvés par les instances de l'établissement le 29 juin 2023. La principale finalité identifiée est la formation des cadres de niveau master et doctorat grâce à une offre résolument adossée à une recherche reconnue internationalement. La pérennisation d'une offre de disciplines dites « rares » participe de cette ambition. L'insertion professionnelle en fin de premier cycle reste un objectif secondaire qui n'est pas pensé avec autant de précision que la finalité principale de poursuite d'étude, ce qui a une incidence sur l'offre en licences professionnelles, comme précisé ci-après.

La lisibilité de l'offre de formation est renforcée, affirmant à la fois l'ambition d'une pluridisciplinarité structurante et la valorisation de spécificités thématiques qui participent de la signature de SU, mais la stratégie autour des licences professionnelles demeure inaboutie. L'offre de formation de SU connaît peu de changements par rapport à l'accréditation en cours, la majorité d'entre eux correspondant à des restructurations de diplômes. Les évolutions présentées permettent le plus souvent de répondre à des problèmes soulevés lors de la phase bilan, notamment concernant la lisibilité globale de l'offre de formation. Ainsi, des parcours de master à forte spécificité précédemment intégrés dans des mentions génériques sont aujourd'hui proposés comme mentions spécifiques suite à des scissions de mentions (masters *Transport, mobilités, réseaux - TMR* ; *Archéologie, sciences pour l'archéologie* ; *Journalisme* ; *Neurosciences*). Ces créations renforcent la lisibilité de l'offre de formation en mettant en exergue des domaines d'excellence de SU. La création ex *nihilo* des deux nouvelles mentions pluridisciplinaires (licence *Humanités* et master *Humanités numériques*), renforce également le positionnement sociétal de l'offre de formation, comme SU en a exprimé l'ambition, par la promotion explicite, à l'échelle des diplômes, d'une pluridisciplinarité structurante. Pour autant, les conditions concrètes de mise en œuvre de ces projets ne sont pas systématiquement consolidées, en particulier en ce qui concerne le portage de la formation. La valorisation de la pluridisciplinarité demeure néanmoins moins prégnante en deuxième cycle qu'en premier cycle, où l'offre des doubles licences est riche. Un travail est encore en cours pour renforcer la cohérence de la philosophie de l'offre de formation entre les deux cycles. Ce chantier, inachevé, demeure un enjeu clé pour SU et pourrait constituer le cœur de l'activité du Collège des licences et masters dont l'action est positionnée à l'échelle de l'Alliance Sorbonne Université.

Dans la nouvelle offre de formation, le système des nouvelles licences de SU se voit conforté par la création de nouvelles doubles licences (par ex. *Blue Humanities*, projet reliant les licences *Géographie et aménagement et Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – LLCER –*, parcours *Études nordiques et germaniques*). L'effort de rationalisation du nombre de combinaisons de majeures-mineures et de doubles licences est appréciable et témoigne d'une prise en compte des conditions de faisabilité et de mise en œuvre dans la conception de la structure de l'offre de formation.

L'offre de licences professionnelles diminue, avec la disparition d'une mention (*Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement*). Plus globalement, la stratégie de l'établissement concernant ces diplômes n'apparaît pas de manière claire. En effet, ces formations trouvent leur cohérence au sein des UFR, voire au niveau des offres disciplinaires, avec des situations très variées fortement dépendantes des contextes d'exercice. Si l'établissement assume les taux élevés de poursuite d'études et l'adossement plus limité à la recherche de certaines d'entre elles, les auditions ont révélé que les équipes pédagogiques sont, quant à elles, conscientes de ces limites qu'elles subissent pour partie. Ainsi, concernant les taux de poursuite d'études, les équipes pédagogiques des LP *Chimie et physique des matériaux*, *Métiers de l'informatique : applications web et Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement* sensibilisent les étudiants sur les difficultés qu'ils pourraient rencontrer à poursuivre en master en allant jusqu'à ne pas délivrer de lettres de recommandation. Une vigilance s'impose concernant la LP *Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme* qui est mentionnée comme le vivier principal de recrutement du master *Géomatique*, objet d'une demande de création par scission de la mention de master *Géographie, aménagement, environnement, développement (GAED)*. Le continuum de formation mis en avant par ce projet de nouvelle mention de master interroge en effet la pertinence de la LP *Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme* dont le taux de poursuite d'études, déjà élevé (47 % pour la promotion 2022), risque d'augmenter. L'UFR *Géographie et aménagement* est consciente de cette dérive potentielle et a fait part, lors des auditions, d'une vision plus complète appelée à se déployer en cours d'accréditation. En effet, d'ici deux ans, la création d'un parcours au sein de la licence *Géographie et aménagement* est envisagée afin de mieux structurer le continuum licence-master dans ce domaine, en tenant compte des attentes des professionnels géomètres-experts. Cette situation incite à proposer un bilan en cours d'accréditation concernant la LP *Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme* et le master

Géomatique, pour apprécier la trajectoire de la cohérence de l'offre de formation dans cette spécialité très demandeuse de diplômés qualifiés, tant à niveau bac+3 que bac+5.

La mise en œuvre des formations continue de reposer sur de nombreux partenariats, notamment avec des Centres de formation d'apprentis (CFA) pour la mise en œuvre de l'alternance dont le déploiement se poursuit dans les formations de SU du premier et du deuxième cycle (par ex. master *Métiers de l'archéologie et du patrimoine*, master *Histoire*) voire se généralise (dans le cadre des nouvelles mentions de master *TMR* et *Géomatique*). Certaines formations sont opérées en dehors de la Sorbonne, que ce soit à Paris en partenariat avec des lycées ou encore en Bretagne dans l'antenne marine de Roscoff. De manière générale, les évolutions des partenariats et en particulier des co-accréditations ne sont pas explicitées (masters *Chimie* et *Sciences cognitives* ; LP *Chimie : formulation*).

Les formations dans le domaine de la santé s'inscrivent dans le cadre de partenariats régionaux structurants, que ce soit les cursus en odontologie (*DFGSO, DFASO*) avec Université Paris-Cité, en pharmacie avec l'université Paris Saclay (*DFGSP, DFASP*) ou le diplôme d'État *IPA* avec l'université Paris-Est Créteil. Reconduite, l'offre d'accès aux études de santé (parcours d'accès spécifique santé, PASS/ licence accès santé, L.AS) participe de la promotion de la pluridisciplinarité à l'échelle de SU.

La prise en compte des enjeux du développement durable est explicite dans le projet de l'établissement, non seulement au travers de la mise en œuvre de l'enseignement obligatoire au niveau national sur la transition environnementale en premier cycle, mais aussi grâce à l'identification des enseignements disciplinaires investissant la question. La création d'un Institut de la transition écologique est également annoncée sans toutefois que ses finalités et ses modalités de fonctionnement soient présentées. De même, la volonté de créer une troisième année de master (M3) « Transition environnementale » est évoquée sans plus de précision sur la mise en œuvre, ce qui est d'autant plus surprenant qu'une telle disposition sort du cadre réglementaire des deux années de master. Les fiches-projets des formations ne font d'ailleurs pas allusion à ces dispositifs.

L'Initiative d'excellence (IDEX) de SU et les projets du PIA dont l'établissement est lauréat apparaissent de manière explicite, et leur mobilisation au service du projet de l'offre de formation de SU est beaucoup plus nette que lors de la phase bilan, notamment concernant la contribution du projet REAL@SU. Ce projet est par exemple mobilisé pour renforcer l'internationalisation de l'offre de formation. En revanche, le projet GOAL@SU mentionné dans le dossier de l'établissement dédié à la formation tout au long de la vie, n'a pas été présenté en phase bilan car récemment acquis ; l'audition a permis d'expliciter les finalités et les champs d'intervention de ce projet qui vise à renforcer tout particulièrement la visibilité de l'offre de SU auprès des acteurs socio-économiques.

L'établissement porte l'ambition d'améliorer l'accès à la mobilité pour les étudiants. Si certains freins dépassent les compétences d'une université (prix et difficulté d'accès aux logements en Île-de-France, notamment), SU affiche une volonté forte de mobiliser ses projets structurants pour renforcer les dispositifs d'accueil des étudiants en mobilité entrante et renforcer les dispositifs d'accompagnement des étudiants en mobilité sortante dans la recherche de financements. Une réelle réflexion a été engagée pour repenser la carte des partenariats en tenant compte non seulement d'un désir des étudiants de se tourner vers des destinations de plus grande proximité, mais également de la dynamique en cours au sein de l'alliance européenne 4EU+. SU développe une politique volontariste à l'échelle européenne qui se concrétise dans le renforcement des partenariats de mobilité avec des universités d'Europe de l'Est. Les fondements qui président à l'évolution de la stratégie de SU dans ce domaine sont cohérents et tendent à apporter des réponses à des problèmes concrets, identifiés lors de la phase bilan. Pour autant, les éléments fournis ne permettent pas encore d'apprécier toutes les pistes de mise en œuvre de ce repositionnement. Il conviendrait notamment d'interroger le format des mobilités, en investiguant des solutions comme des dispositifs de mobilité de courte durée sous la forme d'écoles thématiques intensives internationales ou de séminaires. Ces formats d'internationalisation ne suppriment pas l'expérience liée au déplacement tout en limitant les freins liés à la question du logement. Une alliance européenne constitue un cadre propice au développement de telles réflexions, en complément des échanges d'enseignements à distance qui permettent aux étudiants de travailler des compétences interculturelles par l'expérimentation de formats et de pratiques pédagogiques variés. SU renforce d'ailleurs sa participation à l'alliance 4EU+ grâce à la mise en œuvre de nouveaux modules de ce type (par ex. unité d'enseignement, UE, projet de la licence *Mathématiques*, ou encore le troisième et nouveau parcours international du master *Biodiversité, écologie et évolution – BEE*).

L'adossement des formations à une recherche de renommée internationale demeure un point fort majeur. À de rares exceptions près, l'ensemble des formations bénéficie d'interventions d'enseignants-chercheurs et de chercheurs garantissant un lien fort avec une recherche contemporaine. Cet adossement est également renforcé dans le domaine de la santé, ce qui manifeste un effort notoire qui nécessite toutefois d'être prolongé dans les formations paramédicales dans le contexte de l'universitarisation (Certificat de capacité d'*Orthoptiste*). Les deux licences professionnelles (*Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme* et *Métiers de l'informatique : applications web*), identifiées en phase bilan comme souffrant d'un déficit

d'enseignants-chercheurs dans leurs équipes pédagogiques, bénéficient d'un engagement des structures qui les porte à consolider, voire à renforcer le taux d'intervention d'enseignants-chercheurs titulaires, y compris par le recrutement de nouveaux collègues.

La formation à et par les démarches de recherche constitue un fil conducteur d'un continuum de formation allant de la licence au doctorat. La place des enseignements expérimentaux est réaffirmée, de même que les UE projets et les séminaires. La place de ces enseignements est renforcée par la démarche d'approche par compétences (APC) développée au sein de SU. En effet, l'ambition de créer un bloc de connaissances et de compétences (BCC) « Marqueurs de l'université » valorisant les apports académiques dans la professionnalisation des étudiants repose sur un effort d'explicitation de ces compétences : capacité d'abstraction, de raisonnement, autonomie, esprit critique, réflexivité.

La formation à l'intégrité scientifique et à la déontologie est également renforcée par la mise en place d'UE dans les masters qui n'en proposaient pas (par ex. master BEE). Par-delà les approches générales attendues, SU ambitionne d'investir deux questions contemporaines majeures : les effets de la science ouverte et de l'intelligence artificielle sur la pratique de la recherche et son éthique. Cependant, s'il est indiqué que le programme REAL@SU sera mobilisé pour soutenir les initiatives, les éléments fournis ne permettent pas d'apprécier concrètement la cohérence des réalisations visées.

La professionnalisation et la préparation à l'insertion professionnelle constituent des finalités intégrées dans le projet de formation de SU, mais l'activité de formation continue demeure insuffisamment investie. L'action dans ce domaine repose à la fois sur un travail de valorisation des apports académiques et sur un déploiement croissant de l'alternance dans les formations du premier et du deuxième cycle. Une politique volontariste en matière de développement de l'entrepreneuriat étudiant est affichée, notamment au travers d'une meilleure mise en visibilité des formations et de l'accompagnement proposés par le Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE). SU est en train de créer une Cité de l'Innovation Sorbonne Université, un centre dédié à la création et à l'innovation qui aura comme fonction de réunir les acteurs clés de l'innovation et de l'entrepreneuriat de l'Alliance Sorbonne Université.

SU souhaite par ailleurs mobiliser son réseau d'*alumni* pour l'aider dans ses démarches de valorisation de son offre de formation. Leur contribution répond à plusieurs finalités, de l'entretien de la notoriété de la marque « Sorbonne » jusqu'à la constitution d'un vivier d'intervenants-experts pour ses formations. Les auditions ont permis de mieux comprendre l'animation de ce réseau qui se compose de multiples « clubs » territorialisés, présents dans la majorité des métropoles mondiales, et qui sont autant de réseaux-ambassadeurs à même d'organiser des événements de promotion de l'établissement. Il s'agit assurément d'un atout considérable pour l'établissement, toutefois SU ne saurait s'en remettre uniquement à ce seul réseau, inégalement structuré. Les excellentes relations entretenues avec les acteurs des territoires d'implantation des formations constituent un terrain bien plus solide comme en témoignent les partenariats développés avec les acteurs culturels, comme le Théâtre de la ville, qui sont mobilisés pour l'organisation d'ateliers, ou encore avec des structures spécialisées, par exemple dans le domaine de la logistique qui permettent de donner une coloration singulière au projet de nouvelle mention de master TMR.

Si on peut attendre que le projet GOAL@SU permette à l'établissement d'amplifier son activité de formation continue, les ambitions en la matière demeurent modestes au regard du potentiel de SU. L'établissement souhaite contribuer à former des citoyens et des décideurs éclairés de niveau master et doctorat, mais cela ne se traduit pas encore dans ses activités de formation continue. Le principe d'une plus forte coordination avec la formation initiale est énoncé sans que les modalités associées soient précisées. La politique en matière de formation continue, à l'image du cadrage de l'établissement sur le déploiement de l'APC, se limite pour le moment à une stratégie d'amélioration de la communication par explicitation des contenus et des finalités. Cette dimension est nécessaire, mais ici encore insuffisante pour développer cette activité importante pour une université du rang de SU. L'absence de toute mention relative à la politique en matière de validation des acquis (de l'expérience ou personnels et professionnels, VAE/VAPP) étonne.

Qualité pédagogique de l'offre de formation

Une réflexion est engagée sur la place de l'intelligence artificielle, tant dans le processus de conception des enseignements que dans l'usage que les étudiants peuvent en avoir dans le cadre de leur travail personnel. Ces réflexions ne donnent pas encore lieu à des manifestations concrètes dans l'offre de formation, mais elles alimentent la dynamique réflexive des services d'appui à l'innovation pédagogique au sein de chacune des facultés.

L'approche par compétences (APC) ne constitue que partiellement un levier d'alignement pédagogique des formations de SU. L'APC fait bien l'objet d'une réflexion en interne à l'établissement et d'une méthode de concertation. Pour autant, SU n'en est toujours pas au déploiement de cette démarche si bien que

l'établissement n'est pas plus avancé que lors de la précédente évaluation de ses formations, il y a cinq ans. La démarche proposée peut donner des résultats rapides si la volonté politique fait de ce sujet un axe fort de la phase de travail sur les maquettes. En effet, SU souhaite s'emparer de ce sujet en cherchant avant toute chose à expliciter les compétences développées dans les formations, donc à coupler l'APC avec une stratégie de communication sur l'offre de formation à destination tant des étudiants que des employeurs. Cette approche est cohérente avec la volonté de valoriser en premier lieu les apports d'un enseignement académique de haut niveau, mais reste insuffisante, et l'APC ne saurait être réduite à cette seule approche fondée sur la formulation des formations par compétences. Le cadrage mis en place par l'établissement en la matière ne précise pas d'objectifs ni de réelle méthode de déploiement effectif de la démarche. Le calendrier prévu relève de la phase préliminaire permettant de définir les cadres d'une expérimentation préalable. La liste des formations volontaires pour conduire l'expérimentation est d'ailleurs lacunaire (mention d'un « master de géographie » alors que sont envisagées quatre mentions dans cette discipline ; masters de la faculté des Sciences et d'ingénierie à déterminer). La seule ambition de convergence entre les formations tient à l'identification évoquée plus haut d'un bloc de connaissances et compétences (BCC) « Marqueurs de l'université », dont l'intitulé renvoie à celui d'une UE classique, et non à des compétences. Tout cela confirme que le déploiement de l'APC au sein de SU n'a pas pour ambition de structurer l'offre de formation au-delà de la démarche engagée d'explicitation des compétences développées dans le cadre des formations. Une définition des objectifs-cibles à atteindre en cours d'accréditation serait appréciable.

Une réelle diversité des méthodes pédagogiques contribue à la richesse de l'offre de formation de SU. Les méthodes pédagogiques sont en effet très variées, au sein même de chaque formation, avec une place importante faite à la pédagogie de projet et aux séminaires, notamment en deuxième cycle. Cette approche concrétise l'ambition du continuum licence-doctorat structuré par la formation à et par les démarches de recherche. Ces initiatives sont soutenues par le projet REAL@SU dans la continuité des orientations de la précédente accréditation.

L'approche de l'accompagnement de la réussite des étudiants, notamment en licence, demeure partielle, mais SU développe une réflexion pertinente sur les rythmes d'études et de travail des étudiants. Cette réflexion est particulièrement intéressante, en cohérence avec la principale nouveauté portée par l'établissement dans le cadre de cette nouvelle accréditation : la reconsidération du travail personnel des étudiants comme composante fondamentale du parcours de formation. En effet, dans le document Objectifs pour la nouvelle offre de formation (voté en CFVU le 29 juin 2023), SU propose une approche systémique de l'organisation pédagogique qui se fonde sur les rythmes de formation, à l'échelle du cycle (1 500 heures pour le premier cycle), du semestre (13 semaines) et de la semaine (20 heures de cours). L'objectif de limiter la charge de cours à 20 heures hebdomadaires veut redonner aux étudiants le temps de lire, d'écrire et de travailler sur des projets de groupe. Afin que ce travail personnel soit intégré dans les programmes de formation, une réorganisation de la répartition des heures-enseignant par crédits ECTS est proposée. Celle-ci vise à intégrer une part de suivi et d'encadrement du travail individuel des étudiants. Ainsi, 3 crédits ECTS correspondraient à 24 heures d'enseignement et à 6 heures d'accompagnement et de suivi du travail individuel des étudiants. Bien qu'elle impose un calibrage homogène suggérant que chaque enseignement devrait donner lieu à sensiblement une même quantité de travail personnel de la part des étudiants et au même besoin en quantité d'encadrement, ce qui reste à démontrer, cette approche apparaît réellement porteuse, en tenant compte notamment de la diversité des expériences étudiantes (études, travail, engagements). Toutefois, les formations auditionnées n'ont pas mobilisé ces dispositions proposées par l'établissement ni n'en avaient connaissance pour la plupart d'entre elles, ce qui interroge sur la transmission des décisions prises par la CFVU au sein de l'établissement.

Ce système pourrait être particulièrement à même de concrétiser les ambitions de SU à compter de la troisième année de la licence. Toutefois, l'accompagnement à la réussite des étudiants de première et de deuxième année de licence (L1 et L2) ne pourra pas reposer uniquement sur ce dispositif, qui semble peu adapté au défi de l'encadrement d'effectifs importants. L'établissement doit veiller à ce que la mise en œuvre de ce système ne conduise pas à accroître le contraste entre l'ensemble L1-L2 d'une part, et le continuum L3-deuxième année de master (M2), d'autre part. La réussite de tous les étudiants lors des deux premières années d'études doit constituer un chantier pour SU, or le dossier de l'établissement et les fiches-projets des formations ne montrent pas que l'établissement s'en soit suffisamment saisi de manière globale, même si les auditions ont révélé des dynamiques positives à l'échelle des formations (par ex. licence *Musicologie*). L'établissement ne propose par exemple pas de réponse à la question relevée en phase bilan de la qualité de la réussite, en lien avec le taux de renouvellement des étudiants élevé dans certaines formations en troisième année de licence. En effet, s'il marque une forte attractivité pour des étudiants issus de Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), il contribue aussi à masquer un fort taux d'échec des étudiants entrés en première année de licence à SU. Pour autant, l'audition a révélé que l'établissement développe une approche systémique de la question de la réussite étudiante, intégrant la prise en charge des étudiants à besoins spécifiques au travers de la politique de

vie étudiante. Une dynamique structurante est notamment à l'œuvre autour de la prise en considération du handicap, objet d'une politique spécifique adoptée par les instances centrales.

Le numérique est intégré dans l'environnement global du parcours de formation de l'étudiant. Des dispositifs d'autoévaluation et d'autoformation sont proposés aux étudiants entrants à SU, en langues française et anglaise. Cette offre est intégrée dans les dispositifs d'aide à la réussite, au travers de l'accompagnement à l'entrée dans les études supérieures. Ce dispositif est positif, mais là encore ne saurait se substituer à une réelle politique d'accompagnement des étudiants en difficulté en L1 et L2.

L'offre de formation de SU est particulièrement adaptée à l'ouverture internationale mais des précisions sur la nature des dispositifs d'accompagnement des étudiants dans leur projet de mobilité sortante seraient nécessaires. L'offre de formation en langues vivantes est très large. Pour autant, la capacité de faire profiter les étudiants de l'ensemble de cette offre reste incertaine. En effet, la phase bilan a mis en exergue de fortes contraintes organisationnelles obérant pour beaucoup d'étudiants la possibilité effective de suivre la langue de leur choix, contraintes auxquelles le projet n'apporte pas de réponse au-delà de la réorganisation du volume horaire hebdomadaire. L'offre de formation de spécialité en langues et cultures étrangères (LEA et LLCER) est abondante et très diversifiée (allemand, anglais, arabe, catalan, espagnol, hébreu, hongrois, islandais, italien, néerlandais, langues nordiques, polonais, portugais, russe, slaves). L'offre en enseignements disciplinaires en langues vivantes pour les spécialistes d'autres disciplines est également importante, et en expansion. Les objectifs de cette forme d'internationalisation ne sont toutefois pas explicités au-delà du fait de contribuer au renforcement de la politique d'accueil des étudiants internationaux et en mobilité entrante.

SU porte l'ambition de renforcer les dispositifs de préparation à la mobilité sortante. Toutefois, les fiches-projets des formations n'apportent que peu de réponses aux observations formulées en la matière lors de la phase bilan (licences *Géographie et aménagement, Histoire* ; masters *Urbanisme et aménagement, Sciences de la terre et des planètes, environnement, Sciences de l'océan, de l'atmosphère et du climat*). À l'échelle de l'établissement, les éléments concrets manquent également au-delà du principe du renforcement de l'accompagnement dans la recherche de financements.

Le déploiement de l'alternance en formation initiale se poursuit mais les modalités d'ouverture de l'offre de formation aux publics de la formation continue demeurent peu considérées. L'alternance est toujours plus présente dans les formations de SU, avec une réflexion approfondie sur les enjeux de la mise en œuvre de cette modalité pédagogique en formation initiale. Certaines évolutions de l'offre de formation sont d'ailleurs pour partie justifiées par les contraintes de mise en œuvre comme la gestion des emplois du temps (par ex. demande de création par scission de la mention de master *Géomatique*). L'alternance n'est en revanche pas mobilisée comme un levier de développement de la formation continue.

Le développement d'une ingénierie d'adaptation pédagogique des formations à la formation continue est un axe d'amélioration identifié par l'établissement, mais les éléments concrets manquent pour en apprécier les objectifs et les résultats. L'imprécision de la stratégie de SU en matière de formation continue constitue un point faible important du projet d'offre de formation. Le projet GOAL@SU paraît bien positionné pour répondre à cet enjeu, mais les éléments fournis ne permettent pas encore d'en apprécier l'effectivité. Le sujet ne saurait se limiter à la seule question de la communication, quoi qu'importante. De même, le seul réseau des *alumni* ne peut constituer la solution pivot d'une stratégie qui reste à définir.

Attractivité, performance et pertinence de l'offre de formation

SU souhaite se doter des moyens de suivre et d'analyser plus finement les profils des candidats à l'entrée de ses formations. Cet enjeu participe de l'affirmation des compétences du niveau inter-facultaire dans le champ de la formation en s'appuyant sur les compétences de la CFVU. Un Observatoire des formations et de la vie étudiante est en cours de structuration à l'échelle de l'établissement afin de coordonner et de mutualiser les données recueillies dans les structures relevant des trois facultés. Cette création est à même de porter un cadre harmonisé pour un suivi de la trajectoire des étudiants, depuis leur candidature jusqu'à leur insertion professionnelle une fois diplômés. Cette dynamique est positive, respectant la subsidiarité à l'œuvre au sein de l'établissement, et mérite d'être concrétisée autour de cadrages méthodologiques partagés entre les périmètres facultaires. Cette structure permettra d'établir les bilans annuels attendus concernant les candidatures, la réussite et le devenir des étudiants. Ces bilans permettront à l'établissement d'apprécier l'efficacité des différents dispositifs d'information et d'orientation qui existent d'ores et déjà, et de produire des données exploitables pour les instances de pilotage des formations. De ce fait, en complément de la structure, il est nécessaire de bien penser les modalités de circulation des informations entre les différents niveaux impliqués dans la conduite de la mise en œuvre de l'offre de formation. Un effort de communication sur les dispositifs existants demeure nécessaire auprès de certaines UFR (notamment Sociologie), qui apparaissent, au terme des auditions, imparfaitement informées des possibilités offertes. Il convient que chacune des formations puisse concrétiser cette dynamique d'établissement, notamment celles qui présentent encore des difficultés

en la matière (par ex. licences *Histoire, Histoire de l'art et archéologie, LLCER, Musicologie, Sociologie* ; LP *Métiers de l'électronique : microélectronique, optronique* ; masters *LLCER, Sciences de la Terre et des planètes, environnement*).

Le lien entre le suivi de la performance des formations et la conception des dispositifs d'accompagnement et d'aide à la réussite des étudiants demeure peu établi. Un effort est nécessaire dans le premier cycle pour renforcer l'accompagnement des étudiants dans les deux premières années. Le rôle du contrat de réussite pédagogique n'est pas abordé dans les dispositifs d'accompagnement des étudiants. Il appartiendra aux instances de suivi des formations de penser l'articulation entre des données fiabilisées obtenues via l'Observatoire des formations et de la vie étudiante et les dispositifs d'accompagnement, voire de personnalisation, des parcours.

Le suivi du devenir des diplômés est pris en compte par SU mais demande un engagement renforcé de sa part pour la mise en œuvre effective des dispositifs envisagés. SU manifeste, en la justifiant, son inquiétude devant la mise en place d'InserSup. Cette perspective motive l'établissement à travailler sur des indicateurs et des éléments de communication permettant de rendre compte de la réalité des débouchés professionnels de ses formations. Une nouvelle fois, les *alumni* sont identifiés comme un relai possible, ce qui est pertinent, mais il manque des perspectives concrètes sur la façon de mobiliser ce réseau.

Pilotage et amélioration continue de l'offre de formation

Les modalités de reconnaissance de l'investissement dans les activités pédagogiques ne sont qu'imparfaitement précisées. La reconnaissance des responsabilités pédagogiques est un élément important à considérer en appui à la définition claire des champs de compétences d'une responsabilité de mention et de parcours, notamment en master. Ces éléments ne sont pas détaillés dans le dossier de l'établissement. L'évolution du mode de calcul des services d'enseignement qui vise à prendre en compte l'accompagnement du travail des étudiants est intéressant mais appelle un dispositif de suivi de l'effectivité de cette finalité. En outre, le principe de la reconnaissance de l'investissement dans les activités pédagogiques, notamment innovantes, est énoncé mais les modalités ne sont pas précisées. Il est important d'inclure cet enjeu dans la politique de suivi des carrières de l'établissement, y compris en matière d'attribution des avancements et des primes dans le cadre de la composante 3 du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC). En complément, l'établissement souhaite renforcer les dispositifs d'incitation au suivi de formations et au montage de projets pédagogiques, ce qui est positif. Il conviendrait de préciser s'il existe une prise en compte du temps passé en formation dans le temps de travail des personnels. De même, il serait nécessaire de connaître la façon dont SU mobilise l'attribution des congés pour projet pédagogique (CPP) ou encore donne accès aux opportunités liées aux projets structurants du PIA. La politique globale de reconnaissance horaire pour l'investissement dans le champ de la formation hors enseignement devrait être intégrée dans l'appréciation de la soutenabilité globale du projet de formation, par-delà le seul coût structurel de l'offre de formation elle-même.

SU renforce sa capacité de pilotage de l'offre de formation mais doit accroître ses efforts en matière d'amélioration continue. Le rôle des différentes instances de l'établissement apparaît clairement dans le cadre d'une subsidiarité qui attribue au niveau établissement la charge du cadrage et du contrôle, au niveau facultaire la coordination et la possibilité d'impulser des orientations complémentaires en cohérence avec le cadrage de l'établissement, au niveau composante la conception, l'opérationnalisation et le suivi des formations. La volonté de clarification des processus internes est très positive et participe d'une subsidiarité consolidée dans le pilotage du champ formation. Outre la coordination des processus de recueil et de circulation interne des données, la communication interne (modification des maquettes, structuration des parcours d'une mention) permettra aux responsables de formation de se situer plus clairement dans le fonctionnement de l'établissement. La fluidité des échanges ascendants et descendants demeure un sujet majeur du pilotage de l'offre de formation. Les difficultés de circulation des cadrages votés en CFVU jusqu'à l'échelle des équipes pédagogiques en témoignent et interrogent sur le degré de leur prise en compte dans la conception de l'offre de formation. En effet, plusieurs formations auditionnées ont indiqué ne pas connaître le cadrage voté en CFVU sur les conseils de perfectionnement, ce qui vient s'ajouter à leur ignorance du dispositif sur les rythmes d'études pourtant également voté en CFVU.

Le suivi de la performance des formations nécessite un engagement renforcé de l'établissement pour s'assurer de la mise en œuvre effective du cadrage sur les conseils de perfectionnement. Les instances de suivi de l'offre de formation doivent être mises en place au plus vite dans les formations nouvelles ou dans celles qui n'en disposaient pas. Il revient à l'établissement de s'assurer de l'effectivité du fonctionnement de ces instances, ainsi que de la transmission des données nécessaires à leur travail, et de prendre des engagements fermes. En effet, trop peu d'entre elles ont apporté des compléments d'information concernant la composition et le rythme de réunion de ces instances de suivi et de pilotage, même si les auditions ont permis d'obtenir des précisions complémentaires. Il conviendra que l'établissement suive avec vigilance l'effectivité de la

généralisation des conseils de perfectionnement à l'échelle des mentions, notamment pour les formations ne présentant encore que des engagements de principe : licences *Chimie, Électronique, énergie électrique, automatique, LLCER, Sciences de la vie, Sociologie* ; LP *Bio-industries et biotechnologies, Chimie et physique des matériaux* ; masters *Automatique et robotique, BEE, Biologie intégrative, physiologie, Électronique, énergie électrique, automatique, Histoire de l'art, Neurosciences, Physique fondamentale et applications*. Il s'agira non seulement de s'assurer de l'effectivité de l'existence de ces outils de pilotage, mais également de la régularité de leur réunion tout au long de la durée de l'accréditation à venir.

Plus largement, plusieurs formations ne font pas la preuve qu'elles se sont engagées dans la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue, pourtant absolument nécessaire. La rubrique relative aux remédiations aux points faibles et réponses aux recommandations du Hcéres, formulés en phase bilan de l'évaluation, est restée totalement vierge dans plusieurs fiches-projets de formations, notamment pour 10 des formations de la faculté des Lettres : licences et masters *Philosophie et Sociologie* ; licences *Géographie et aménagement, Information-communication et LLCER* ; LP *Métiers de l'aménagement du territoire et urbanisme* ; masters *Information, communication et GAED*. Deux masters de la faculté des Sciences et ingénierie sont également concernés : *Physique fondamentale et applications* ; *Sciences de l'océan, de l'atmosphère et climat*. À l'inverse, les auditions ont révélé un investissement réel des équipes pédagogiques concernées et leur capacité à apporter des réponses concrètes en la matière.

Des réserves demeurent également concernant la place de la parole étudiante. L'établissement doit résolument s'engager à déployer une démarche formalisée d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants, et à ce que leurs retours soient pris en compte dans le travail des conseils de perfectionnement. Le sujet de l'évaluation par les étudiants n'est pas suffisamment abordé dans le dossier d'accréditation de l'établissement alors que toutes les formations n'ont pas intégré de protocoles formalisés dans leur fonctionnement : licence et master *Sociologie* ; licences *Histoire et Chimie* ; masters *Physique fondamentale et applications, Sciences de la Terre et des planètes, environnement, Sciences de l'océan, de l'atmosphère et du climat*. Il revient à SU de produire un cadrage accompagné d'un calendrier volontariste pour le déploiement de cette démarche, incontournable dans les standards européens et internationaux.

Conclusion

Points forts

- Une offre diversifiée, permettant notamment de se former à des disciplines rares au niveau national ;
- Un adossement à la recherche structurant et de qualité ;
- Une recherche d'équilibre entre modularisation des parcours et capacité de mise en œuvre pratique de l'offre ;
- Une réflexion pertinente sur les rythmes d'enseignement afin de faciliter et d'accompagner le travail personnel de l'étudiant ;
- Une affirmation de la valeur professionnalisante des apports académiques et une poursuite du déploiement de l'alternance en formation initiale ;
- Une ambition internationale réaffirmée qui vise à répondre aux difficultés concrètes rencontrées par les étudiants dans la concrétisation de leur projet de mobilité.

Points faibles

- Une amélioration annoncée des dispositifs de suivi des cohortes et du devenir des diplômés mais insuffisamment présentée, qui n'apporte pas la garantie de la correction des faiblesses identifiées ;
- Une démarche d'amélioration continue encore très inégalement intégrée dans les formations, notamment concernant l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants, et le fonctionnement concret des conseils de perfectionnement ;
- Une approche par compétences (APC) dont il reste à préciser l'ambition et les modalités de déploiement ciblées par-delà le cadrage encore très général présenté ;
- Une stratégie d'ouverture à la formation continue imprécise.

Recommandations

- Veiller à ce que les dispositifs de pilotage envisagés à l'échelle de l'établissement pour le suivi des cohortes et le devenir des diplômés soient efficaces et s'inscrivent dans la durée.
- Mettre en œuvre le cadrage voté sur les conseils de perfectionnement et suivre le fonctionnement de ces instances de pilotage ; impulser une démarche d'établissement pour mettre en œuvre une évaluation des enseignements et des formations par les étudiants.
- Au-delà de l'identification des enjeux associés à l'APC, préciser les objectifs et définir un calendrier de déploiement à l'issue de la phase de concertation en cours.
- Préciser l'ambition et les modalités concrètes de déploiement d'une offre de formation tout au long de la vie, y compris dans le domaine des validations d'acquis.

Points d'attention transversaux

- Une communication insuffisante des orientations et des cadrages votés en CFVU auprès des équipes pédagogiques.
- Des dispositifs de suivi des cohortes et du devenir des diplômés dont l'amélioration annoncée n'apporte pas encore la garantie de la correction des faiblesses identifiées.
- Une démarche d'amélioration continue encore très inégalement intégrée dans les formations, en particulier dans le domaine SHS (évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants, fonctionnement concret des conseils de perfectionnement).
- Un taux de poursuite d'études trop élevé à l'issue de plusieurs licences professionnelles (frôlant ou dépassant 50% des effectifs) auquel celles-ci doivent remédier de manière urgente, en mettant en œuvre les démarches nécessaires pour que le taux d'insertion professionnelle soit au niveau attendu dans ces licences ou en les transformant en parcours de licence 3.

Avis d'accréditation des formations

Formations du 1^{er} cycle

Domaine de rattachement Hcéres	Domaine d'accréditation	Type de diplôme	Intitulé de la formation	Avis d'accréditation
ALL	ALL	Licence	Langues étrangères appliquées	Favorable
ALL	ALL	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Favorable avec recommandations : - Veiller à un fonctionnement du conseil de perfectionnement conforme au cadrage de l'établissement ; - Renforcer le dispositif de suivi du devenir des diplômés.
ALL	ALL	Licence	Lettres	Favorable
ALL	ALL	Licence	Musicologie	Favorable avec recommandation : - Veiller à renforcer le suivi de la réussite étudiante et du devenir des diplômés.
ALL	ALL	Licence professionnelle	Métiers du commerce international	Favorable

Santé	Santé	Certificat	Certificat de capacité d'Orthoptiste	Favorable avec recommandation : - Veiller à continuer de renforcer l'équipe pédagogique en enseignants-chercheurs pour assurer un adossement continu de la formation à la recherche.
Santé	Santé	DFG	Diplôme de formation générale en Sciences maïeutiques	Favorable
Santé	Santé	DFG	Diplôme de formation générale en Sciences médicales	Favorable
SHS	SHS	Licence	Géographie et aménagement	Favorable avec recommandation : - Veiller à continuer de renforcer les capacités de pilotage à travers une analyse et un traitement continus des données quantitatives et qualitatives issues des différentes enquêtes.
SHS	SHS	Licence	Histoire	Favorable avec recommandations : - Veiller à un fonctionnement du conseil de perfectionnement conforme au cadrage de l'établissement ; - Veiller à renforcer le dispositif d'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants ; - Veiller au renforcement du dispositif de suivi de la réussite étudiante.
SHS	SHS	Licence	Histoire de l'art et archéologie	Favorable avec recommandation : - Veiller à renforcer le suivi de la réussite étudiante et du devenir des diplômés.
SHS	SHS	Licence	Humanités	Création

				<p>Favorable avec recommandation :</p> <p>- Veiller à constituer une équipe pédagogique, à même d'inscrire le projet de formation interdisciplinaire dans la durée de l'accréditation.</p>
SHS	SHS	Licence	Information-communication	<p>Favorable avec recommandation :</p> <p>-Veiller à renforcer la connaissance des profils des candidats à l'entrée dans la formation.</p>
SHS	SHS	Licence	Philosophie	<p>Favorable</p>
SHS	SHS	Licence	Sociologie	<p>Réservé :</p> <p>- Manque d'informations sur les données de suivi des étudiants (réussite, poursuite d'études) mises à disposition de l'équipe pédagogique ;</p> <p>- Manque d'informations sur la manière dont est formalisée l'évaluation de la formation par les étudiants.</p>
SHS	SHS	Licence professionnelle	Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	<p>Favorable avec recommandations expresses :</p> <p>- Veiller à continuer de renforcer la part des enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique et leur participation aux enseignements pour assurer un adossement continu de la formation à la recherche ;</p> <p>- Poursuivre les démarches pour maîtriser le taux de poursuite d'études des diplômés en master.</p>
STS	STS	Licence	Chimie	<p>Favorable avec recommandation :</p> <p>- Veiller à la consolidation du processus d'amélioration continue par la réunion régulière du conseil de perfectionnement, conformément au cadrage de l'établissement.</p>

STS	STS	Licence	Électronique, énergie électrique, automatique	Favorable avec recommandation : - Veiller à un fonctionnement du conseil de perfectionnement conforme au cadrage de l'établissement.
STS	STS	Licence	Informatique	Favorable
STS	STS	Licence	Mathématiques	Favorable
STS	STS	Licence	Mécanique	Favorable
STS	STS	Licence	Physique	Favorable
STS	STS	Licence	Sciences de la Terre	Favorable
STS	STS	Licence	Sciences de la vie	Favorable avec recommandation : - Veiller à un fonctionnement du conseil de perfectionnement conforme au cadrage de l'établissement (inclure des représentants du monde professionnel et des étudiants).
STS	STS	Licence professionnelle	Bio-industries et biotechnologies	Favorable avec recommandation : - Veiller à un fonctionnement du conseil de perfectionnement conforme au cadrage de l'établissement.
STS	STS	Licence professionnelle	Chimie et physique des matériaux	Favorable avec recommandations : - Poursuivre les démarches pour maîtriser le taux de poursuite d'études des diplômés en master. - Veiller à renforcer la place des étudiants dans la composition du conseil de perfectionnement.

STS	STS	Licence professionnelle	Chimie : formulation	Favorable
STS	STS	Licence professionnelle	Métiers de l'électronique : microélectronique, optronique	Favorable avec recommandation : - Veiller à renforcer le suivi de la réussite étudiante et du devenir des diplômés.
STS	STS	Licence professionnelle	Métiers de l'industrie : mécanique	Favorable avec recommandations : - Veiller à un fonctionnement du conseil de perfectionnement conforme au cadrage de l'établissement ; - Poursuivre les démarches pour maîtriser le taux de poursuite d'études des diplômés en master.
STS	STS	Licence professionnelle	Métiers de l'informatique : applications web	Défavorable : - Taux de poursuite d'études trop élevé.
STS	STS	Licence professionnelle	Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	Favorable avec recommandation : - Poursuivre les démarches pour maîtriser le taux de poursuite d'études en master des diplômés.

Formations du 2^e cycle

Domaine de rattachement Hcéres	Domaine d'accréditation	Type de diplôme	Intitulé de la formation	Établissement(s) co-accrédité(s)	Avis d'accréditation
ALL	ALL	Master	Langues étrangères appliquées		Favorable
ALL	ALL	Master	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		Favorable avec recommandations : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'exploitation des données en vue d'une connaissance plus fine des trajectoires étudiantes ; - S'assurer de la prise en compte de la nature et de la qualité l'insertion professionnelle des diplômés des différents parcours.
ALL	ALL	Master	Lettres		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à poursuivre le déploiement des dispositifs d'expérience en milieu professionnel en complément du stage obligatoire introduit dans la maquette.
ALL	ALL	Master	Musicologie		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à inscrire dans le temps le fonctionnement des instances de pilotage et d'amélioration continue.
ALL	ALL	Master	Sciences du langage		Favorable

Santé	Santé	Certificat	Certificat de capacité d'Orthophoniste		Favorable avec recommandation : - Veiller à continuer de renforcer la part des enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique et leur participation aux enseignements pour assurer un adossement continu de la formation à la recherche.
Santé	Santé	Diplôme d'État	Diplôme d'État d'Infirmier en pratique avancée - mention médecine d'urgence	Université Paris-Est Créteil	Favorable
Santé	Santé	Diplôme d'État	Diplôme d'État d'Infirmier en pratique avancée - mention pathologies	Université Paris-Est Créteil	Évalué en vague E
Santé	Santé	Diplôme d'État	Diplôme d'État d'Infirmier en pratique avancée - mention oncologie	Université Paris-Est Créteil	Évalué en vague E
Santé	Santé	Diplôme d'État	Diplôme d'État d'Infirmier en pratique avancée - mention psychiatrie et santé mentale	Université Paris-Est Créteil	Évalué en vague E
Santé	Santé	Diplôme d'État	Diplôme d'État d'Infirmier en pratique avancée - mention maladies rénales	Université Paris-Est Créteil	Évalué en vague E
Santé	Santé	DFA	Diplôme de formation approfondie en Sciences maïeutiques		Favorable

Santé	Santé	DFA	Diplôme de formation approfondie en Sciences médicales		Favorable
SHS	SHS	Master	Analyse et politique économiques	Université de technologie de Compiègne	Évalué en vague E
SHS	SHS	Master	Archéologie, sciences pour l'archéologie		Favorable avec recommandation : - Veiller à la bonne mise en place de toutes les instances de pilotage et d'amélioration continue au sein de la mention.
SHS	SHS	Master	Géographie, aménagement, environnement et développement		Favorable avec recommandation : - Veiller au suivi des flux d'étudiants dans les différentes mentions du deuxième cycle en géographie et aménagement.
SHS	SHS	Master	Géomatique		Favorable avec recommandations expresses : - Veiller au suivi des flux d'étudiants dans les différentes mentions du deuxième cycle en géographie et aménagement ; - S'assurer que que le master diversifie son vivier de recrutement.
SHS	SHS	Master	Histoire		Favorable
SHS	SHS	Master	Histoire de l'art		Favorable avec recommandation : - Veiller à un fonctionnement du conseil de perfectionnement conforme au cadrage de l'établissement afin de renforcer le dispositif d'amélioration continue.
SHS	SHS	Master	Humanités numériques		Création

					Réservé : - Manque d'informations sur la composition de l'équipe pédagogique ; - Manque d'informations sur le portage pédagogique de la formation.
SHS	SHS	Master	Information, communication	Institut Mines-Télécom	Favorable
SHS	SHS	Master	Journalisme		Favorable
SHS	SHS	Master	Philosophie		Favorable
SHS	SHS	Master	Sociologie		Favorable avec recommandation : - Veiller à renforcer la formalisation du dispositif d'évaluation de la formation par les étudiants.
SHS	SHS	Master	Transport, mobilités, réseaux		Favorable avec recommandation : - Veiller au suivi des flux d'étudiants dans les différentes mentions du deuxième cycle en géographie et aménagement.
SHS	SHS	Master	Urbanisme et aménagement		Favorable avec recommandation : - Veiller au suivi des flux d'étudiants dans les différentes mentions du deuxième cycle en géographie et aménagement ;
STS	STS	Master	Actuariat		Favorable

STS	STS	Master	Automatique, robotique		Favorable avec recommandation : - Veiller à un fonctionnement du conseil de perfectionnement conforme au cadrage de l'établissement.
STS	STS	Master	Biodiversité, écologie et évolution	Université de la Polynésie française	Favorable avec recommandation : - Veiller à un fonctionnement du conseil de perfectionnement conforme au cadrage de l'établissement.
STS	STS	Master	Biologie intégrative et physiologie		Favorable avec recommandation : - Veiller à un fonctionnement du conseil de perfectionnement conforme au cadrage de l'établissement.
STS	STS	Master	Biologie moléculaire et cellulaire		Favorable
STS	STS	Master	Chimie		Favorable
STS	STS	Master	Électronique, énergie électrique, automatique		Favorable avec recommandation : - Veiller à un fonctionnement du conseil de perfectionnement conforme au cadrage de l'établissement, à l'échelle de la mention.
STS	STS	Master	Informatique		Favorable
STS	STS	Master	Management de l'innovation		Favorable avec recommandation : - Poursuivre le renforcement de l'adossement à la recherche de la formation.
STS	STS	Master	Mathématiques et applications		Favorable

STS	STS	Master	Mécanique	École des Ponts Paris-Tech	Favorable
STS	STS	Master	Neurosciences		Favorable avec recommandation : - Veiller à un fonctionnement du conseil de perfectionnement conforme au cadrage de l'établissement.
STS	STS	Master	Physique fondamentale et applications		Favorable avec recommandations : - Veiller à un fonctionnement du conseil de perfectionnement à l'échelle de la mention, ouvert à des représentants étudiants et conforme au cadrage de l'établissement ; - Veiller à renforcer l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants.
STS	STS	Master	Santé		Favorable
STS	STS	Master	Santé publique		Favorable
STS	STS / SHS	Master	Sciences cognitives	Université Paris Cité	Favorable avec recommandations : - S'assurer de la qualité du pilotage de la formation ; - Veiller à pérenniser le suivi des diplômés en s'appuyant sur le pôle Orientation et professionnalisation de l'établissement.
STS	STS	Master	Sciences de la mer		Favorable

STS	STS	Master	Sciences de la Terre et des planètes, environnement		Favorable avec recommandations : - Veiller à renforcer les dispositifs de suivi de la réussite étudiante ; - Veiller à renforcer la démarche d'amélioration continue.
STS	STS	Master	Sciences de l'océan, de l'atmosphère et du climat		Favorable avec recommandations : - Veiller à renforcer la démarche d'amélioration continue ; - S'assurer de la pérennité des parcours en difficultés.

Nathalie Drach-Temam
Présidente de Sorbonne Université

à

Madame Lynne Franjié
Directrice du Département d'évaluation de la formation
HCERES – Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Paris, le 23 juillet 2024

Objet : DEF-250024740 - Rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycles de Sorbonne Université

Madame la directrice du département d'évaluation de la formation Hcéres, Chère Lynne Franjié,

Nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance aux expertes et experts qui ont pris le temps d'évaluer le projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycles de Sorbonne Université. Leur analyse et leurs recommandations seront des éléments fondamentaux pour réussir le déploiement de ce projet.

Nous tenons également à remercier toutes les personnes du Hcéres qui nous ont accompagné durant tout le processus et dont l'aide fut précieuse.

Très cordialement,



Nathalie Drach-Temam
Présidente



Table des matières

Organisation de l'évaluation	4
Présentation de l'offre de formation	5
Analyse globale de l'offre de formation	6
Politique et caractérisation de l'offre de formation.....	7
Qualité pédagogique de l'offre de formation	9
Attractivité, performance et pertinence de l'offre de formation	11
Pilotage et amélioration continue de l'offre de formation.....	12
Conclusion	13
Points forts	13
Points faibles	14
Recommandations.....	14
Points d'attention transversaux	14
Avis d'accréditation des formations	15
Formations du 1 ^{er} cycle	15
Formations du 2 ^e cycle	20
Observations de l'établissement	27
Table des matières	28

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

 [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

 [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)